

Paternité de mon fils

Par **Virginie**, le **07/06/2010** à **21:27**

Bonjour,

Je me tourne vers vous pour quelques informations.

Mon fils va avoir 8 ans au mois d'août, il porte mon nom de famille. Au moment de mon accouchement, son père était en instance de divorce.

Je me suis séparée de son père quand il avait 2 ans 1/2. Lorsque je suis retournée habitée chez mes parents avec notre fils, je lui ai demandé (et à la demande de notre fils aussi) de venir le voir le + souvent possible.. Chose pour laquelle il n'avait pas le temps, vu que ses priorités étaient autres.. Les rares fois où il appelait c'était ivre et à des heures impossibles. Il n'a jamais chercher plus que ça à voir son fils. Il se contentait de me demander des photos et de se venter qu'il était son père..

Il faut savoir que j'ai tjrs tout assumée SEULE pour mon fils, je n'ai aucune pension alimentaire ni aucune aide venant de sa part que ce soit pour l'école, les frais médicaux, les voyages scolaires, les vêtements, bref.. Pour rien !

Il se fait que de mon côté, j'ai refais ma vie, me suis mariée il va bientôt y avoir 2 ans et que depuis que le père de mon fils voit que je me reconstruis et qu'un homme autre que lui prends sa "place" le gêne fortement. J'ai tjrs demandé à mon fils si il voulait voir ou aller chez son père, (qui n'habite plus Bruxelles mais La Louvière) mais il en garde de mauvais souvenirs dans ses saoulographies, ses paroles mais aussi, et surtout, de toutes ses promesses qu'il n'a jamais tenu. Il ne veut pas entrer en contact avec son père. Il le dit lui même, pour lui son père c'est mon mari. Ils sont coplices tout les 2 et mon mari a réussi à combler ce manque paternel que mon fils avait.

Maintenant son père me prends la tête en me disant vouloir entammer les démarches pour le reconnaître, qu'il porte son nom et l'avoir en garde partagée. Cette idée angoisse mon fils au plus au point.

A-t-il le droit de se manifester comme ça après autant d'années ?

L'enfant n'a-t-il pas son mot à dire ?

A-t-il le droit de tout perturber, et de créer des tensions au sein de MA famille, par simple envie subite de faire valoirs "ses droits" comme il le dit si bien ??

Et je ne parle pas encore d'argent pcque pour ça il n'a pas l'air décidé d'intervenir dans quoi que ce soit vu que comme il dit j'ai "un mec mieux que lui qui nous entretient"..

J'aimerais pouvoir le caler et ettre les choses au clair et qu'il arrête de créer des tensions dans mon couple..

Quels sont ses droits ???

Merci à ceux qui m'apporteront des réponses...  image not found or type unknown

Par **alex83**, le **07/06/2010** à **23:12**

Bonjour,

Il a bien évidemment le droit de vouloir reconnaître son enfant, même si cela peut apparaître comme une lubie latente qui ressort 6 ans après la naissance de l'enfant. Il en a le droit, mais il faut que sa volonté soit corroboré par la votre, autrement dit, il ne faut pas que vous vous opposiez à cette reconnaissance.

Si vous vous y opposez (ce qui semble être le cas en espèce), il peut saisir le juge qui décidera si cette reconnaissance peut lui être accordée ou pas.

Par **Camille**, le **08/06/2010** à **06:44**

Bonjour,

[quote="Virginie":39rxl900]

Et je ne parle pas encore d'argent pcque pour ça il n'a pas l'air décidé d'intervenir dans quoi que ce soit vu que comme il dit j'ai "un mec mieux que lui qui nous entretient"..

[/quote:39rxl900]

Ben justement, ça tombe à pic pour - justement - lui en causer sérieusement, parce qu'il faut qu'il comprenne que c'est bien beau de vouloir faire valoir ses droits, mais ces droits impliquent aussi des devoirs, notamment financiers. Et il n'y a aucune raison que "le mec mieux que lui", qui n'est pas le père de l'enfant, subviene à ses besoins.

Qu'il le veuille ou non, dès qu'il sera reconnu comme le père de l'enfant, il devra mettre la main à la poche. De gré ou de force.

[quote="Code civil":39rxl900]

Article 371-2

Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant.[/quote:39rxl900]

Cet article ne fait aucune allusion au "mec mieux que lui"...

Etre père, d'une façon plus générale, c'est aussi apprendre à se comporter en adulte responsable.

Dans le cas contraire, il existe aussi la déchéance des droits parentaux.

[quote="CC":39rxl900]

Article 373

Est privé de l'exercice de l'autorité parentale le père ou la mère qui est hors d'état de manifester sa

volonté, en raison de son incapacité, de son absence ou de toute autre cause.[/quote:39rxl900]

Le non paiement de la pension alimentaire, si elle a été décidée par un juge, fait partie des "autres causes".

Par **Camille**, le **08/06/2010** à **06:54**

Re,

A part ça...

[quote="Virginie":2g8r8hnw]

A-t-il le droit de se manifester comme ça après autant d'années ?

[/quote:2g8r8hnw]

Il est le père ou il ne l'est pas ? S'il l'est, il peut "se manifester" à tout moment, le temps n'effacera pas "l'acte que vous avez commis ensemble". Peu ou prou, il restera le père physiologique ad vitam aeternam, que ça vous plaise ou non.

[quote="Virginie":2g8r8hnw]

L'enfant n'a-t-il pas son mot à dire ?

[/quote:2g8r8hnw]

Vous voulez dire que c'est un enfant qui devrait décider de qui l'a conçu ? Donc, en quelque sorte, réécrire l'histoire ?

Par **jeeecy**, le **08/06/2010** à **08:17**

Attention si j'ai bien vu tu habites en Belgique, or ici c'est un forum de droit français, il faudrait

que tu te renseignes sur le droit belge applicable à ton problème 

Par **Camille**, le **08/06/2010** à **13:48**

Bonjour,

Exact, j'avais zappé.

Mais le droit belge doit quand même beaucoup ressembler sur les points évoqués. Sauf peut-être les conditions du 373.

Par **Virginie**, le **08/06/2010** à **20:39**

Bonsoir,

Je vous remercie d'avoir répondu.. Oui, je vis à Bruxelles (oupss, j'avais pas fait attention..)

Quand je lui parle d'argent, d'intervention dans divers frais, c comme si je déclenchais la 3ème guerre mondiale.. "T'es bien une femme toi, t tjrs à parler d'argent !!" Ben ouais.. C obligé ! :s Notre fils c pas un tamagochi, c pas du virtuel..

Non je ne veux pas qu'il "récrive" l'histoire, juste je ne veux pas le forcer si il ne veut pas le voir.. J'ai mis du temps à rétablir un équilibre dans notre vie non pas sans peine, privations ni concessions, maintenant que la stabilité est là, qu'à l'école ça va mieux (il est souvi pour des troubles d'attentions/ concentrations), qu'il est un peu plus calme, plus épanoui, plus serein, j'ai pas envie qu'il débarque comme ça parce que LUI l'a décidé.. Je trouve ça facile de dire qu'il a des droits.. Il avait des DEVOIRS aussi.. Depuis la naissance, tout comme moi.. J'ai signé un CDI, à vie, 7/7, jour et nuit, sans rémunération et le voir grandir heureux est ma plus belle récompense..

Il sait bien qui est son père, les souvenirs qu'il en a l'attendant son sac sur le dos pdt des heures l'ont marquées, ainsi que les coups de fil 3h après pour dire qu'il est encore au travail alors qu'il est ivre et dans un bistrot.. Où les remarques incessantes sur parfois 1h, le temps qu'il lui accordait quand il avait un créneau.

Le jour où mon fils me demande de voir ou d'aller chez son père, je serai la 1ère à le conduire (le coeur serrée car j'en serai malade, je n'ai plus aucune confiance en lui, passe sa vie dans des bistrots et pour moi ce n'est pas la place d'un enfant.. Mais je ne veux pas qu'on dise que je suis une mauvaise mère) Il n'arrête pas de me dire qu'il n'a pas d'argent alors il ferait comment avec lui un we ???

Au planning familial on 'avait dit qu'un père avait 2 ans pour reconnaître un enfant et que même s'il entamait les démarches pour les tests et tout ce qui va avec, ça pouvait prendre 3 ans et quand de totue façon, les premiers mois, il le verrai avec moi et que qqes heures les samedis.. Puis parès j'avais d'autres réponses donc je voulais confirmations..

;)

Merci de m'avoir lu et répondu Image not found or type unknown